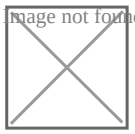

Aucun travail que faire avec ses salariés?

Par **valf**, le **17/11/2020** à **16:27**

Bonjour,

Je gère une SASU dans la maintenance industrielle. J'effectue des chantiers partout en France.
Je vais embaucher mon premier salarié seulement je souhaiterai avoir plus d'information sur un point.
L'activité de mon entreprise fluctue d'un mois à l'autre et plusieurs semaines dans l'année sans chantier. Que faire si je n'ai pas de travail pour mon salarié? peut-il rester chez lui en étant payé? Car sans chantier je n'ai pas d'autre activité à lui donner.

Par **P.M.**, le **17/11/2020** à **18:14**

Bonjour,

Si le salarié est en CDI "classique", vous avez l'obligation contractuelle de fournir du travail au salarié pour l'horaire prévu ou au moins de le payer en conséquence...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés